

I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 22 MARS 2010.

Vote : Pour à l'unanimité

II – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU MAIRE

- Signature d'une convention avec la société FREE WHEELS pour les 6, 7 et 8 août 2010.
- Signature du marché de maîtrise d'oeuvre Parc Lasdomnas pour un montant de 25 108 € H.T.
- Signature du marché de maîtrise d'oeuvre Place de la Libération correspondant à 7% du montant des travaux.
- Signature d'une convention avec le S.D.I.S fixant les modalités d'intervention pour les agents pompiers volontaires de la commune.

III - AFFAIRES DU PERSONNEL.

III/1 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2EME CLASSE

1°) **Accepte** la création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet (26h/semaine) à compter du 1^{er} juin 2010.

Vote : Pour à l'unanimité.

IV – AFFAIRES FINANCIERES

IV/1 - FIXATION DES TARIFS 2010 DE LA REGIE BOISSONS, GLACES

1°) **Adopte** les tarifs 2010 suivants :

DESCRIPTION DU PRODUIT	TARIF UNITAIRE TTC	COULEUR BILLETTERIE
Boisson en canette	1,10 €	Jaune
Bâtonnet de glace grand format	2,70 €	Vert
Cône glacé	2,10 €	Rose
Glace enfant	1,10 €	Bleu

Vote : Pour à l'unanimité.

IV/2 – FIXATION DU TARIF DU BRANCHEMENT ELECTRIQUE AUX RIOUX, PLACE DE L'ALLIET ET PARC LASDOMNAS

1°) **Fixe** le tarif journalier à 15 Euros et accorde la gratuité pour les branchements à l'occasion des fêtes de la Rosière, avec durée maximum de 8 jours.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/3 – CLOTURE DE LA REGIE MUSCULATION CREEE LE 27 MARS 2008

Considérant que cette activité n'est plus gérée par la commune,

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il convient de clôturer cette régie de recettes.

1°) **Accepte** la clôture de la régie de recettes pour les activités de forme et de santé de la salle de musculation de l'espace Coubertin, créée le 27 mars 2008.

Vote : Pour à l'unanimité.

IV/4 – REMISE GRACIEUSE DE PENALITES SUR LA TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT

Considérant la demande du propriétaire habitant Les Chenevrières, à Courpière, et demandant une remise gracieuse sur la pénalité demandée par la Trésorerie de Clermont-Ferrand, pour retard dans le paiement de la Taxe Locale d'Equipement,

Considérant qu'il est avéré que les propriétaires n'avaient pas reçu l'avis d'échéance,

Considérant l'avis de la Trésorerie de Clermont 1^{ère} division confirmant ce fait,

Considérant que les propriétaires semblent de bonne foi,

1°) **Accorde** aux propriétaires la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, qui s'élèvent à 117.53 €.

Vote : Pour à l'unanimité

IV/5 – SUCCESSION DE MONSIEUR LOUIS MAILLARD – LEG A LA COMMUNE DE COURPIERE

Considérant que la succession présente un solde négatif d'un montant de 6 317,59 € hors frais notariés.

1°) **Renonce** à la succession de Monsieur Louis MAILLARD.

2°) **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

Vote : Pour : 25 Abstentions : 2
(Mme GARDETTE – Mr ZELLNER)

IV/6 – CONVENTION AVEC LE SIEG POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DU FREE WHEELS

1°) **Approuve** l'avant projet des travaux d'éclairage public sur le site de « La Bezeix » à Courpière.

2°) **Fixe** la participation de la commune au financement des dépenses à **67 050 € HT** et autorise Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.

3°) **Accepte** les modalités de paiement exposées ci-dessus.

4°) **Confie** la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme.

5°) **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal avec le SIEG et tout autre document relatif à cette procédure.

Vote : Pour à l'unanimité

V - AFFAIRES URBAINES ET TRAVAUX.

V/1 – DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER (DIA) – POUR INFORMATION

V/2 – RACHAT DE PARCELLES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF – SECTEUR LES RIOUX

→ Délibération retirée.

V/3 – VENTE AMIABLE DES PARCELLES CADASTREES BK 383 ET BK 384 SITUEES RUE ANNET MARRET

→ Délibération retirée.

V/4 – RACHAT DE PARCELLE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF – 18 AVENUE JEAN JAURES

→ Délibération retirée.

V/5 – VENTE AMIABLE DE LA PARCELLE CADASTREE BL 108 SITUEE 18 AVENUE JEAN JAURES

→ Délibération retirée.

V/6 – VENTE AMIABLE D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE ZO N°1 SITUEE AU LIEUDIT « MARAVEILLE »

Considérant le dépôt d'un permis de construire référencé PC06312510T0005 au nom de la Société ORIANE – représentée par Monsieur IKHIWACH Mohamed – sur la parcelle cadastrée ZO n° 1.

1°) **Accepte** la vente amiable de la parcelle qui sera issue de la division de la parcelle cadastrée ZO n°1 à Monsieur IKHIWACH Mohamed, pour une surface totale de 5 200 m² à un coût total de soixante dix mille €uros (70 000 €uros), hors frais notariés.

Le prix de la transaction qui sera réalisée par acte notarié sous réserve que le terrain soit constructible et libre de droit, est proposé pour un montant de soixante dix mille €uros (70 000 €uros) pour une surface totale de 5 200 m², hors frais de notaire.

2°) **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

3°) **Autorise** la division de la parcelle cadastrée ZO n° 1 par un géomètre,

Vote : Pour à l'unanimité

V/7 – TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RESEAU ELECTRIQUE DE LA RUE MORIN FOURNIOUX

1°) **Approuve** l'avant projet des travaux d'enfouissement du réseau électrique présenté par Monsieur le Maire.

2°) **Confie** la réalisation de ces travaux au SIEG du Puy-de-Dôme.

3°) **Fixe** la participation de la commune au financement des dépenses à 40 000 € HT et d'autoriser Monsieur le Maire à verser cette somme, après réajustement en fonction du décompte définitif, dans la caisse du Receveur du S.I.E.G.

4°) **Prévoit** à cet effet, les inscriptions nécessaires lors de la prochaine décision budgétaire.

Vote : Pour à l'unanimité

V/8 - EXTENSION DES LIMITES DE L'AGGLOMERATION DE LA COMMUNE

Le Maire explique que compte tenu des travaux d'aménagement de la zone d'activité de Lagat, située à l'entrée nord de l'agglomération, il est indispensable pour sécuriser l'accès et la sortie de la zone, de modifier les limites actuelles de l'agglomération à savoir :

- RD 906 : l'agglomération sera étendue du Point Kilométrique (PK) 64 + 400 mètres en direction de Thiers.

Le déplacement du panneau de sortie d'agglomération peut-être pris en charge par le Conseil Général du Puy-de-Dôme.

Le déplacement du panneau d'entrée d'agglomération, de part sa configuration, sera à la charge de la commune.

1°) **Accepte** la modification des limites nord de l'agglomération conformément aux dispositions explicitées ci-dessus.

2°) **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure.

Vote : Pour à l'unanimité

VI - AFFAIRES ASSOCIATIVES ET CULTURELLES.

VI/1 – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR MODIFIE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET DE LA CHARTE DE L'ESPACE MULTIMEDIA

1°) **Approuve** la charte de l'espace multimédia qui sera annexée au règlement intérieur de la bibliothèque municipale, et qui vise à encadrer l'utilisation de l'accès Internet.

2°) **Approuve** la modification du règlement intérieur prenant en compte la création de ce nouvel espace multimédia.

Vote : Pour à l'unanimité

VI/2 – FIXATION DU TARIF 2010 DES IMPRESSIONS NOIR ET BLANC – ESPACE MULTIMEDIA DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

1°) **Fixe** le tarif unitaire 2010 de l'impression format A4 en noir et blanc à 0,30 Euros l'unité, règlement qui sera effectué auprès de la régie de la bibliothèque municipale.

Vote : Pour à l'unanimité

VI/3 – FIXATION TARIF EMPLACEMENT DU MARCHE DU TERROIR DANS LE CADRE DU FREE WHEELS

1) **Fixe** un tarif forfaitaire à 30 euros les 8 mètres linéaires maximum pour les 3 jours, raccord électrique compris, et payable à l'inscription auprès de la régie des marchés.

Vote : Pour à l'unanimité

VII – AFFAIRES GENERALES.

VII/1 – ELECTION DE LA ROSIERE 2010

Conformément aux dispositions du legs MORIN-FOURNIOUX, et afin d'élire la Rosière 2010,

Monsieur le Maire indique que cinq candidatures ont été enregistrées :

NOM / PRENOM	AGE (Au jour du Conseil)
PFEIFFER Laurette	18 ans
MOUYETTE Wassame	18 ans
BONITO Jennyfer	18 ans
VIENNET Cindy	18 ans
PRZYBYLA Adeline	18 ans

1°) **Vote à bulletin secret :**

1er tour de scrutin :

Laurette PFEIFFER : 7 voix
Wassame MOUYETTE : 3 voix
Jennyfer BONITO : 4 voix
Cindy VIENNET : 10 voix
Adeline PRZYBYLA : 3 voix

2ème tour de scrutin :

Laurette PFEIFFER : 10 voix
Cindy VIENNET : 16 voix
1 vote blanc

2°) **Indique que** Mademoiselle Cindy VIENNET est élue à la majorité, Rosière 2010.